

Conseil des gouverneurs du Collège militaire royal du Canada

Portefeuille : Ministère de la Défense nationale

Organisation : Conseil des gouverneurs du Collège militaire royal du Canada

Titre du poste : Président(e)

Type : Temps partiel

Location : Kingston, Ontario

Date d'examen des demandes de candidature : 31 octobre 2024

Numéro de la possibilité de nomination : 1

Collège militaire royal du Canada

Le Collège militaire royal du Canada (CMR) situé à Kingston Ontario est une université nationale qui se consacre à la formation et au perfectionnement de leaders engagés à servir le Canada. Pour atteindre cet objectif, les exigences en matière de formation au CMR vont au-delà de la réussite universitaire.

Le CMR offre entre autres le Programme de formation des officiers de la Force régulière (PFOR), un plan d'éducation pleinement subventionné menant à l'obtention d'un diplôme universitaire de premier cycle et d'un brevet d'officier dans les Forces armées canadiennes (FAC).

Les étudiant(e)s ont la possibilité d'exceller dans un environnement qui valorise l'excellence sur le plan des études, de la forme physique, de la maîtrise de la langue seconde et du leadership. L'environnement du CMR encourage l'autodiscipline, la motivation personnelle et le respect mutuel, et la devise du Collège, « Vérité, Devoir, Vaillance », guide le personnel et les étudiant(e)s dans toutes leurs activités.

Pour plus d'information sur le CMR et ses programmes, consultez le site web du [CMR](#) et la page [Collèges militaires du Canada - Des universités qui se distinguent](#).

Conseil des gouverneurs

Le rôle du Conseil des gouverneurs du CMR est de conseiller et de formuler des recommandations au ministre de la Défense nationale, dans son rôle de chancelier et de président du CMR, sur les questions relatives au CMR, et d'approuver le programme d'études au nom du ministre. Le Conseil examine également l'orientation stratégique du CMR et contribue à son élaboration, il prodigue des conseils sur le pilier militaire, le pilier de condition physique, le pilier du bilinguisme, sur le plan stratégique de recherche du CMR et son plan de développement à long terme.

Le Conseil des gouverneurs est composé de 18 membres, dont 10 sont nommés par le ministre.

Poste

Le Conseil des gouverneurs du CMR à Kingston (Ontario) est à la recherche d'une personne pour la présidence. La personne retenue sera désignée par le ministre de la Défense nationale et nommée pour un mandat de quatre ans. Le poste est renouvelable pour un mandat additionnel de quatre ans.

Rémunération

La personne nommée à la présidence ne reçoit pas d'honoraire et n'est pas rémunérée. Toute dépense raisonnable encourue dans l'exercice de ses fonctions sera remboursée, y compris les frais et dépenses liés à la participation aux réunions du Conseil. Les dépenses doivent être approuvées selon la [Directive sur la gestion des dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements](#) du Conseil du Trésor.

Diversité et langues officielles

Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sain et accessible qui favorise la dignité, l'estime de soi et la capacité de réaliser pleinement son potentiel. Dans cette optique, toutes les personnes nommées devront prendre des mesures pour promouvoir et maintenir un milieu de travail sain, respectueux, inclusif et exempt de harcèlement.

Une préférence pourrait être accordée aux personnes qui appartiennent à l'un des groupes suivants : femmes, Autochtones, personnes handicapées et minorités visibles.

Le gouvernement du Canada tiendra compte du bilinguisme et de la diversité des postulant(e)s. Par conséquent, nous vous encourageons à indiquer dans votre profil en ligne votre compréhension de la langue seconde officielle et votre capacité à vous exprimer dans cette langue.

Études et expérience

Afin que votre candidature soit prise en considération, assurez-vous que les renseignements fournis dans votre curriculum vitae démontrent clairement que vous répondez à chacun des critères suivants :

- Baccalauréat d'une université reconnue dans un domaine d'études acceptable qui est pertinent au poste ou une combinaison acceptable d'études, de formation et d'expérience.
- Un diplôme d'études supérieures serait considéré comme un atout ;
- Expérience approfondie* à présider des conseils ou comités du secteur privé, public, d'organismes communautaires (à but non-lucratif), du gouvernement ou d'une société d'État.
- Expérience dans le développement et la mise en œuvre de stratégies, objectifs et plans, en utilisant des principes de gouvernance et des pratiques exemplaires d'une saine gestion dans une culture de responsabilité et de transparence.
- Expérience dans le domaine militaire, de la défense ou de la sécurité ou en matière d'interaction avec des cadres supérieurs du gouvernement fédéral, d'un gouvernement provincial ou territorial.

- Expérience professionnelle (y compris au sein d'organismes communautaires), universitaire ou en recherche dans un domaine lié à l'éducation serait considérée comme un atout.

* Par « expérience approfondie », on entend une expérience dont l'étendue et la profondeur sont normalement acquises en accomplissant une vaste gamme d'activités complexes et connexes pendant une période d'au moins trois (3) ans.

Connaissances, compétences et aptitudes

- Connaissance du cadre législatif des Forces armées canadiennes.
- Capacité à établir et à maintenir des rapports productifs et concertés et à collaborer avec des spécialistes, des organismes, des groupes, des organismes consultatifs provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants pertinents.
- Capacité à former et mener des équipes efficaces au sein du secteur communautaire, bénévole, commercial, universitaire ou professionnel.
- Capacité à incarner les valeurs d'inclusion, de diversité, d'équité, d'accessibilité et de lutte contre le racisme.

Exigences linguistiques

La maîtrise des deux langues officielles serait préférable.

*Si votre candidature passe à l'étape suivant du processus, nous communiquerons avec vos références afin de valider que vous rencontrez les critères de sélection ci-haut mentionnés et que vous possédez les **qualités personnelles** suivantes :*

- Aptitudes supérieures en relations interpersonnelles
- Jugement sûr
- Normes d'éthique élevées et intégrité
- Tact et diplomatie

Critères d'admissibilité et conditions de nomination

Les personnes nommées doivent se conformer aux [Lignes directrices en matière d'éthique et d'activités politiques à l'intention des titulaires de charge publique](#) tout au long de leur mandat comme terme et condition de nomination.

Toutes les personnes nommées seront assujetties à la [Loi sur les conflits d'intérêts](#).

Les personnes nommées devront respecter les normes de probité les plus élevées et démontrer des comportements en milieu de travail empreints de respect, d'égalité et de dignité envers toutes les personnes avec lesquelles elles interagissent au travail, en tout temps. [Le Code de valeurs et d'éthique du secteur public](#) décrit les valeurs et les comportements attendus des fonctionnaires incluant la valorisation de la diversité et la création d'environnements de travail exempts de harcèlement et de discrimination. Les personnes nommées par le gouverneur en conseil devront défendre et respecter ces valeurs et principes d'une manière positive et active.

La personne nommée doit être citoyenne canadienne ou résidente permanente au sens du paragraphe 2(1) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*. (Obligatoire)

La personne nommée ne peut être membre du Sénat ou de la Chambre des communes ou d'une législature provinciale ou territoriale. (Obligatoire)

La personne nommée ne peut être employée à temps plein dans l'administration publique fédérale ou dans l'administration publique d'une province ou d'un territoire. (Obligatoire)

La personne nommée doit consentir à voyager au Canada au besoin.

La personne nommée doit être admissible à une cote de sécurité de fiabilité.

La personne nommée pourrait faire l'objet d'une vérification des antécédents et d'une enquête de sécurité.

La personne nommée doit s'engager à participer aux réunions du Conseil des gouverneurs (2 à 4 par année), à des réunions des comités permanents, aux affaires des Conseils, et aux activités des Collèges (au besoin) pour au moins 15 jours par année. Les réunions se déroulent à la fois en personne et virtuellement.

Comment postuler

Les postulant(e)s doivent soumettre leur candidature par courriel et fournir les documents suivants :

- Un formulaire de candidature (soit le d4977-Em pour le formulaire en anglais, ou le d4977-Fm pour le formulaire en français)
- Une lettre d'accompagnement, adressée au Président du Comité de gouvernance et des nominations
- Un *Curriculum vitae* détaillé

Le poste à la présidence est présentement ouvert jusqu'au 31 décembre 2024. Votre application doit être soumise avant le 31 octobre 2024. Toutefois, les postulant(e)s peuvent soumettre leur demande en tout temps. Les demandes soumises seront conservées et une liste de personnes qualifiées pourrait être établie pour d'autres postes similaires.

Le formulaire de candidature, la lettre d'accompagnement et le *curriculum vitae* doivent être envoyés par courriel en pièce jointe en format PDF à marie-josee.landry@forces.gc.ca.

Remarques

Les renseignements transmis par courriel ne sont pas protégés. Ne pas inclure de renseignements personnels de nature délicate, comme un numéro d'assurance sociale ou une date de naissance dans la candidature.

Tous les documents peuvent être présentés en français ou en anglais.

Énoncé de confidentialité

Les renseignements personnels fournis dans le formulaire de candidature sont recueillis à des fins de mise en candidature pour une éventuelle nomination ministérielle. Ils peuvent également servir à établir un bassin de candidats qualifiés et à établir des rapports statistiques sur la diversité et l'équité en matière d'emploi. Les renseignements sont recueillis en vertu du paragraphe 4 de la *Loi sur la défense nationale* et leur utilisation est décrite dans le fichier de renseignements personnels ordinaire [POU 919 – Membres de conseils d'administration, de comités et de conseils](#). Les renseignements personnels sont protégés par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. En vertu de la *Loi*, toute personne a le droit d'exiger que l'on communique les renseignements personnels qui la concerne et de demander la correction des renseignements erronés. Pour se prévaloir de ce droit ou demander des explications au sujet du présent énoncé de confidentialité, veuillez communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la Défense nationale par courriel à ATIP-AIPRP@forces.gc.ca. Pour en savoir plus sur les demandes de communication ou de correction, consultez les publications d'[Info Source](#).